

République Française



SAINT-DIONISY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°11/2023

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, et le vingt deux mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme ORAND GABRIEL, Mme MANE

Absents excusés : Mme CAMBET PETIT JEAN (donne pouvoir à Mme ZAJDNER), M. JURADO, Mme LIRON

Absent non excusé :

Secrétaire : M. QUENTIN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de procurations : 01

**OBJET : BUDGET EAU BRUTE
 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le budget primitif 2023 pour le budget annexe « eau brute » suivant est proposé :

Section d'exploitation : les dépenses et les recettes de la section d'exploitation s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 26 625,90 € comme ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Chap 011- charges à caractère générale	10 733,87 €	Chap 70 – produits de services	2 800,00 €
Chap 65 – autres charges de gestion courante		Chap. 74 – dotations et participations	21 000,00 €
Chap. 66 – charges financières	3 094,53 €	R 002 – résultat reporté ou anticipé	2 825,90 €
Chap. 67 – charges exceptionnelles	500,00 €		
Chap 022- dépenses imprévues			
Chap 023 – virement à section d'investissement			
Chap 042 – opération d'ordre de transfert entre sections	12 297,50 €		
TOTAL	26 625,90 €	TOTAL	26 625,90 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché le

ID : 030-213002496-20230323-DEL11_2023-DE

Section d'investissement : les dépenses et les recettes de s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 28 515,41 € comme ci-après.

Dépenses		Recettes	
Chap 21 – immobilisation corporelles	23 389,48 €	Chap 021- virement de la section de fonctionnement	-
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	5 125,93 €	Chap 040 – opération d'ordre de transfert entre sections	12 297,50 €
		R 002 – résultat d'exécution positif reporté ou anticipé	16 217,91 €
TOTAL	28 515,41 €	TOTAL	28 515,41 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, adopte le budget primitif 2023.



Fait à Saint-Dionisy, le 23 mars 2023

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE